

N°2022-CA30MARS-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2022 : approbation du procès-verbal
Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2022, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Il invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Aucune correction ou modification n'étant signalée, Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de ladite séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

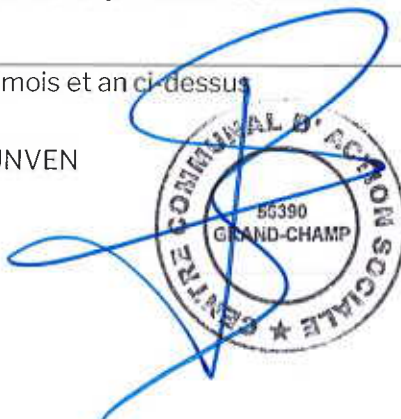
Article 1^{er} : DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2022 ;

Article 2 : DONNE pouvoir au Président ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2022-CA30MARS-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

SSIAD BUDGET : approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de Vannes-Ménimur, pour le SSIAD de Grand-Champ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à **viser et certifier** lesdits documents.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	25 492,58	556 415,00	581 907,58
Titres de recette émis (b)	18 406,41	566 209,67	584 616,08
Réductions de titres (c)	0,00	1 000,00	1 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	18 406,41	565 209,67	583 616,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	25 492,58	556 415,00	581 907,58
Mandats émis (f)	3 255,83	542 166,19	545 422,02
Annulations de mandats (g)	0,00	0,45	0,45
Depenses nettes (h = f - g)	3 255,83	542 165,74	545 421,57
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	15 150,58	23 043,93	38 194,51
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
 Reçu en préfecture le 20/04/2022
 Affiché le
 ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS08-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Code FINESS : 560 023 723

Service de Soins Infirmiers A Domicile
Grand-Champ

POSTE COMPTABLE DE :

TRESORERIE VANNES MENIMUR

COMPTE ADMINISTRATIF

SSIAD M22

ANNEE 2021

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL PH et SSIAD (CAPH-2021-01)

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINES / Nom de l'établissement ou service :

560023723

CCAS GRAND CHAMP

Adresse :

12 RUE DES HORTENSIA 56390 Grand-Champ

Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

BLEUNVEN

Date de la dernière habilitation :

19/12/2016

Département 56 - Morbihan

Organisme gestionnaire :

CCAS de GRAND-CHAMP

Téléphone / FAX / Email :

02.97.66.75.75

02.97.66.40.45

grh@grandchamp.fr

Catégorie d'établissement ou de service :

209 - Service polyvalent d'aide et soins à domicile

Elements du Budget exécutoire

Autorité en charge de la tarification :

ARS

Effectifs en nb d'ETP prévus au BE

9.60

Convention collective majoritaire de tra

FPT (titre III)

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

1 833.20

Capacité autorisée :

38

Exédent incorporé N-2

Capacité installée :

38

Amplitude d'ouverture de l'ESMS sur l'année (en jours)

BE CA

Prévue : 365 Réalisée : 365

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

1. Activité de l'Etablissement ou du Service

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP N (*)	Nombre prévisionnel	Nombre réalisé N	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée						
	(1)	(2)	(3)	(4) =(3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat					0	
Semi Internat					0	
Internat					0	
Nbr séances					0	
Service Personnes Agées	12 775	12 775	11 531	90.26%	-1 244	-9.74%
Service Personnes Handicapées	1 095	1 095	1 460	133.33%	365	33.33%
TOTAL en journées	13 870	13 870	12 991	93.66%	-879	-6.34%

Attache
ID : 0

(*) : Capacité financée x amplitude d'ouverture par mode d'accueil

2 . Accueil des plus de 20 ans au titre de l'art. L242-4 du CASF

Nombre de journées réalisées

	TOTAL N prévisionnel (de 1 à 5)	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)	
		+ 20 ans orientés ESAT	Nbre total	dont titulaires CMU-C	+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres				
Externat	0										
Semi Internat	0										
Internat	0										
Service Personnes Agées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Service Personnes Handicapées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre (à préciser)	0										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

	TOTAL N réalisé (de 6 à 10)	(6)		(7)		(8)		(9)		Autres
		+ 20 ans orientés ESAT	Nbre total	dont titulaires CMU-C	+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS				
Externat	0									
Semi Internat	0									
Internat	0									
Service Personnes Agées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Service Personnes Handicapées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre (à préciser)	0									
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Nombre de journées réalisées

Nombre de personnes concernées au
cours de l'année N (réel)

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au
titre de l'année N

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges		Recettes - Produits		
Budget exécutoire N	Réel N	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT				
Total (1)	30 268.99		30 268.99	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL				
Total (2)	551 281.80	542 165.74	-9 116.06	
BUDGETS ANNEXES				
Total (3)				
			0.00	0.00
			0.00	0.00
			0.00	0.00
			0.00	0.00
Reprise de résultats (4)	1 833.20	1 833.20	0.00	0.00
Total général (2) + (3) + (4)	553 115.00	543 998.94	-9 116.06	8 794.67

4.1.1. Plan de financement: opérations d'investissement réalisées dans l'année

	Autorisé dans le cadre du plan de financement		Réalisé en N	
	Coût	Date de réalisation	Coût	Date de réalisation
Nature de l'opération :				
TOTAL			0.00	

Plan de financement (tranche annuelle réalisée)			
	Autofinancement	Subvention	Emprunt
	Autres (1)		
Autorisé dans le cadre du plan	0.00	0.00	0.00
Réalisé	0.00	0.00	0.00
Ecart	0.00	0.00	0.00

(1) compte de liaison investissements, cessions d'actifs...

4.2.1 Section d'investissement : Emplois

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports						
	Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00	0.00	
13	Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	0.00	0.00	0.00	0.00	
Reprises						
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00	0.00	
15	Provisions pour risques et charges	0.00	0.00	0.00	0.00	
Remboursement des dettes financières						
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	
17	Dettes rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00	
Compte de liaison investissement						
18	Comptes de liaison investissements	0.00	0.00	0.00	0.00	
Fonds dédiés (établissements privés)						
19	Fonds dédiés	0.00	0.00	0.00	0.00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00	0.00	3 000.00	972.00	-2 028.00
21	Immobilisations corporelles	10 630.00	11 862.58	22 492.58	2 283.83	-20 208.75
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres						
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat d'investissement cumulé reporté (déficit)						
001	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
004	Excédent prévisionnel d'investissement	0.00	0.00	0.00	27 013.16	27 013.16
003	TOTAL GENERAL	13 630.00	11 862.58	25 492.58	30 268.99	4 776.41

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-

18.44%

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.2.2 Section d'investissement : Ressources

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

	Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Augmentation des fonds propres						
10 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	0.00	0.00	0.00	5 322.00	5 322.00	
1161 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
13 Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Dotations aux provisions						
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
15 Provisions pour risques et charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Augmentation des dettes financières						
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
17 Dettes rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Compte de liaison						
18 Compte de liaison investissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Fonds dédiés (établissements privés)						
19 Fonds dédiés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Immobilisations (sorties)						
20 Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23 Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26 Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
27 Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Autres						
28 Amortissements des immobilisations (dotations)	13 630.00	0.00	13 630.00	13 084.41	-545.59	-4.00%
29 Dépréciation des immobilisations (dotations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
39 Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
49 Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
59 Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
001 Résultat d'investissement cumulé reporté (excédent)	0.00	11 862.58	11 862.58	11 862.58	0.00	0.00%
004 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
007 Déficit prévisionnel d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL GENERAL	13 630.00	11 862.58	25 492.58	30 268.99	4 776.41	18.74%

4.2.1.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Réduction des fonds propres ou repris sur apports								
101 Capital (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
102 Fonds propres sans droit de reprise (ESSMS privés) / Apports (ESSMS publics)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
103 Fonds propres avec droit de reprise (ESSMS privés) / Plan de relance FCTVA (ESSMS publics(1))	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
104 Primes liées au capital social (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
105 Ecart de réévaluation (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
106 Réserves (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
107 Ecart d'équivalence (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
108 Dotations consommables (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
109 Actionnaires : capital souscrit - non appelé (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
10 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
1161 publics/ 115921 privés								
Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
131 Subventions d'équipement transférables	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
138 Autres subventions d'investissement (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
139 Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
13 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Reprises								
1411 Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
143 Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
144 Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
145 Amortissements dérogatoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
146 Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
147 Plus-values réinvesties (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
148 Autres provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
1483 dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14861 dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14862 dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
151 Provisions pour risques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
152 Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
153 Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
154 Provisions pour restructurations (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
155 Provisions pour impôts (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
156 Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
158 Autres provisions pour charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
15 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

(*) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net		Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)	(9) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières									
161 Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
162 Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
163 Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
164 Emprunts auprès des établissements de crédit	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
165 Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
166 Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
168 Autres emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
169 Primes de remboursement des obligations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
16 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)									
171 Dettes rattachées à des participations (groupe)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
174 Dettes rattachées à des participations (hors groupe)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
178 Dettes rattachées à des sociétés en participation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
17 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Comptes de liaison (en emplois)									
18 Comptes de liaison affectés à l'investissement (uniquement)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
18 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Fonds dédiés (ESSMS privés)									
191 Fonds reportés liés aux legs ou donations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
192 Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
194 Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
195 Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
196 Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
19 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
201 Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
203 Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
204 Contribution aux investissements communs des GHT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
205 droits et valeurs similaires	3 000.00	0.00	3 000.00	972.00	0.00	972.00	-2 028.00	0.00	
208 Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
20 TOTAL	3 000.00	0.00	3 000.00	972.00	0.00	972.00	-2 028.00	0.00	

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

0%

67

67 60%

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (suite)								
211	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
212	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
213	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
214	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
215	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
216	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2181	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2182	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2183	3 270.00	11 862.58	15 132.58	2 283.83	0.00	2 283.83	-12 848.75	-84.91%
2184	3 270.00	0.00	3 270.00	0.00	0.00	0.00	-3 270.00	-100.00%
2185	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2188	4 090.00	0.00	4 090.00	0.00	0.00	0.00	-4 090.00	-100.00%
21	10 630.00	11 862.58	22 492.58	2 283.83	0.00	2 283.83	-20 208.75	-89.85%
221	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
222	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
223	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
224	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
225	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
226	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
228	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
229	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2312	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2313	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2314	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2315	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2318	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
232	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
235	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
237	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
238	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-1

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières								
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
271	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
272	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
273	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
274	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
275	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2761	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2768	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Amortissements des immobilisations (reprises)								
280	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2811	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2812	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2813	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2814	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2815	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2818	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
282	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Autres dépréciation des immobilisations (reprises)								
290	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
291	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
292	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
293	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
296	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
297	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
481	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
001	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
004	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
003	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL GENERAL								
	13 630.00	11 862.58	25 492.58	3 255.83	0.00	30 268.99	4 776.41	

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

18.7%

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

Augmentation des dettes financières								
	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
161	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
162	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
163	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
164	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
165	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
166	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
167	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
168	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
169	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)								
171	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
174	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
178	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Comptes de liaison (en ressources)								
18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Fonds dédiés (ESSMS privés)								
191	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
192	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
194	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
195	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
196			0.00			0.00	0.00	
19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Immobilisations (sorties)								
201	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
203	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
204	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
205	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
208	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.2.2.3. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite								
211 Terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
213 Constructions sur sol propre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
214 Constructions sur sol d'autrui	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
215 Installations techniques, matériel et outillage technique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
216 Collections, œuvres d'art	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2181 Installations générales, agencements, aménagements divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2182 Matériel de transport	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2184 Mobilier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2185 Cheptel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2188 Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
21 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
221 Terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
222 Agencements et aménagements de terrains, plantations à demeure	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
223 Constructions sur sol propre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
224 Constructions sur sol d'autrui	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
225 Installations techniques, matériel et outillage technique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
226 Collections, œuvres d'art	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
228 Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
229 Droits de l'affectant	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
22 TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite								
2312	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2313	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2314	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2315	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2318	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
232	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
235	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
237	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
238	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
271	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
272	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
273	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
274	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
275	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2761	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2768	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.2.2.5. Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net		Ecart	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)	%
Amortissements des immobilisations (dotations)									
280	10 842.00	0.00	10 842.00	9 923.00	0.00	9 923.00	-919.00	-8.48%	
2811	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2812	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2813	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2814	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2815	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
2818	2 788.00	0.00	2 788.00	3 161.41	0.00	3 161.41	373.41	13.39%	
282	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
28	13 630.00	0.00	13 630.00	13 084.41	0.00	13 084.41	-545.59	-4.00%	
Dépréciation des immobilisations (dotations)									
290	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
291	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
292	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
293	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
296	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
297	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
481	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
001	0.00	11 862.58	11 862.58	11 862.58	0.00	11 862.58	0.00		
004	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
007	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GENERAL									
	13 630.00	11 862.58	25 492.58	30 268.99	0.00	30 268.99	4 776.41		

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.3.1 Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre N
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
2803 Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion	508.30	0.00	0.00	508.30
2804 Contribution aux investissements communs des GHT	0.00	0.00	0.00	0.00
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	22 028.75	9 923.00	0.00	31 951.75
2808 Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 Amortissement des terrains de gisement	0.00	0.00	0.00	0.00
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0.00	0.00	0.00	0.00
2813 Constructions sur sol propre	0.00	0.00	0.00	0.00
2814 Constructions sur sol d'autrui	0.00	0.00	0.00	0.00
2815 Installations, matériel et outillage technique	0.00	0.00	0.00	0.00
2818 Autres immobilisations corporelles	55 830.15	3 161.41	0.00	58 991.56
dont : Matériel de transport				0.00
Matériel de bureau				0.00
Matériel informatique				0.00
282 Amortissement des immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	78 367.20	13 084.41	0.00	91 451.61

4.3.2 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
106856 privés 106886 publics	7 561.66			7 561.66
Réserve de compensation des déficits d'exploitation				
106857 privés 106887 publics				0.00
Réserve de compensation des charges d'amortissement				
Provisions réglementées				
Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement				
141	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				
142	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
143				0.00
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)				
144	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements dérogatoires				
145	0.00	0.00	0.00	0.00
Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)				
146	0.00	0.00	0.00	0.00
Plus-values réinvesties (ESSMS privés)				
147	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres provisions réglementées				
148	0.00	0.00	0.00	0.00
dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
1483				0.00
dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				
14861	0.00	0.00	0.00	0.00
dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				
14862	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions				
151	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour risques				
152	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)				
153				0.00
Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)				
154	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156				0.00
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)				
157	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
158	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres provisions pour charges				
Dépréciations				
29	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépréciation des immobilisations				
39	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépréciation des stocks et en-cours				
49	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépréciation des comptes de tiers				
59	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépréciation des comptes financiers				
Fonds dédiés (établissements privés uniquement)				
191				0.00
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
192				0.00
Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS				
194	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds dédiés sur subvention d'exploitation				
195	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes				
196				0.00
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
TOTAL GENERAL				
	7 561.66	0.00	0.00	7 561.66

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.3.3.1 Tableau des emprunts en cours (établissements et services sociaux et médico-sociaux - privés)

[illegible]

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le
ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.3.3.2.1. Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

N° Compte	Dette en fin d'exercice N-1 (1)	Exercice N		Dette en fin d'exercice N (4)
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	
C/163 Emprunts obligataires				0.00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit				0.00
C/ 1641 Emprunts en euros				0.00
C/ 1643 Emprunts en devises				0.00
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				0.00
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0.00
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé				0.00
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0.00
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*)				0.00
C/1681 Autres emprunts				0.00
C/1687 Autres dettes				0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00

(1): Balance de sortie N-1
(2): Masses débitrices de N
(3): Masses créditrices de N
(4): Balance de sortie N

Récapitulatif par prêteur

	Prêteur	Encours au 31/12/N

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre N

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû
N		
N+1		
N+2		
N+3		
N+4		
N+5		
N...		

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs

4.3.3.2.2. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (1/2) - ESSMS publics

CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT										
Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Devise	Modalités de remboursement du capital
			1	2	3	4	5			6
C/163 Emprunts obligataires										
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit										
C/ 1641 Emprunts en euros										
C/ 1643 Emprunts en devises										
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie										
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières										
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé										
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières										
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées										
C/1681 Autres emprunts										
C/1687 Autres dettes										
TOTAL										

1 : Date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : Montant emprunté à l'origine

3 : F : fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

4 : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)

5 : Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt ; taux à exprimer en pourcentage

6 : I : in fine ; P : progressif ; AC : annuités constantes ; D : dégressif ; V : variable

7 : A : annuelle ; T : trimestriel ; M : mensuel

8 : Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

9 : Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Gissler »

10 : Date de la première échéance payée sur la phase structurée

11 : Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

12 : Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

4.3.3.2.2. Informations compl
publics

NIVEAU DE RISQUE					
Si risque > 2A					
Niveau de risque					
Date de passage en phase structurée					
Date d'échéance de la phase structurée					
Formule de calcul de la phase structurée					
7	8	9	10	11	12

4.3.2.3. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (2/2) - ESSMS publics

CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
Annuité de l'exercice		Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé		Couverture	Capital restant dû	
Echéance de l'exercice – capital	Echéance de l'exercice – intérêts					Montant remboursé en N	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N		Au 31/12/N	Au 31/12/N-1
		1	2	3	4	5	6	7		
	0.00					0.00	0.00		0.00	0.00
TOTAL										

C/163 Emprunts obligataires
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit
C/ 1641 Emprunts en euros
C/ 1643 Emprunts en devises
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées
C/1681 Autres emprunts
C/1687 Autres dettes

1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F: fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an
5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel
6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N
7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

4.3.3.2.4. Etat des crédits de trésorerie - ESSMS publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au 1/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Remboursement du tirage	Intérêts	
C/519 crédit de trésorerie C/5193 lignes de crédit de trésorerie C/ 51931 Lignes de crédit de trésorerie C/ 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						1	

1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

4.3.3.2.5. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette (*) - ESSMS publics

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

4.3.3.2.6. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture - ESSMS publics

(page 1/2)

Emprunts couverts				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/N	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	N° de contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/N	Date début de contrat	Date fin de contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
1		2				3					
Taux fixe (total)											
...											
Taux variable simple (total)											
...											
Taux complexe (total)											
...											
Total	0.00							0.00			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

(page 2/2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)						Instrument de couverture (option)		
	Taux payé			Taux reçu			Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt		reçues	payées
1	2	3	4		2	3	4		
Taux fixe (total)									
....									
Taux variable simple (total)									
...									
Taux complexe (total)									
...									
Total				0.00				0.00	0.00

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture
2 : F: fixe; V : variable; C : complexe
3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
4 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

[illegible]

4.3.3.2.8. Echéancier flux de trésorerie - ESSMS publics							
Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- capital							0.00
- intérêts							0.00
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- capital							0.00
- intérêts							0.00
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- capital							0.00
- intérêts							0.00
Emprunts structurés - Hors Charte "Gissler" (6H)							
- capital							0.00
- intérêts							0.00
Total toutes catégories							
- capital	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réal accepté N- 1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
ACHATS									
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
602 Achats stockés - autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
603 Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
606 Achats non stockés de matières et fournitures	15 303.22	14 600.00	0.00	14 600.00	14 974.84	374.84		2.57%	
607 Achats de marchandises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
SERVICES EXTERIEURS									
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6118 Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
6241 Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6242 Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6247 Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6248 Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
625 Déplacements, missions et réceptions	66.91	350.00	0.00	350.00	161.00	-189.00		-54.00%	
626 Frais postaux et frais de télécommunications	866.38	1 600.00	0.00	1 600.00	1 468.23	-131.77		-8.24%	
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 265.44	1 900.00	0.00	1 900.00	1 801.11	-98.89		-5.20%	
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6287 Remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
6288 Autres prestations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL GROUPE I	18 501.95	18 450.00	0.00	18 450.00	18 405.18	-44.82		-0.24%	

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL									
	Réal accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
621	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
622	17 202.58	30 250.00	0.00	30 250.00	0.00	32 259.68	2 009.68	6.64%	
631	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
633	11 060.16	5 935.00	0.00	5 935.00	0.00	9 251.23	3 316.23	55.88%	
641	308 607.67	296 106.00	39 929.00	336 035.00	0.00	317 270.46	-18 764.54	-5.58%	
642	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
643	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
645	111 606.54	105 370.00	0.00	105 370.00	0.00	115 202.73	9 832.73	9.33%	
646	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
647	762.45	4 340.00	0.00	4 340.00	0.00	6 020.90	1 680.90	38.73%	
648	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4 502.10	4 502.10		
TOTAL GROUPE II	449 239.40	442 001.00	39 929.00	481 930.00	0.00	484 507.10	2 577.10	0.53%	0.00

Dont montant des provisionnements pour congés à payer sur l'exercice, y compris charges sociales et fiscales afférentes

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réal accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
612	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6132	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6135	14 100.03	15 000.00	0.00	15 000.00	0.00	4 237.20	-10 762.80	-71.75%	
614	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6152	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	-500.00	-100.00%	
6155	1 013.00	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	-500.00	-100.00%	
6156	3 773.10	700.00	0.00	700.00	0.00	4 833.14	4 133.14	590.45%	
616	15 932.84	16 200.00	0.00	16 200.00	0.00	14 194.18	-2 005.82	-12.38%	
617	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
618	3 049.84	3 900.00	0.00	3 900.00	0.00	2 832.36	-1 067.64	-27.38%	
623	126.72	400.80	0.00	400.80	0.00	0.00	-400.80	-100.00%	
627	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
635	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
637	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
653	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
654	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
655	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
657	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
658	0.88	0.00	0.00	0.00	0.00	1.51	1.51		

CHARGES FINANCIERES

66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
----	------	------	------	------	------	------	------	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
673	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
675	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
678	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

	R��l accept�� N- 1	Budget ex��cutoire N	Virements de cr��dits et DM	Total	dont charges financ��es par CNR	D��penses r��alis��es	Ecart		Retenu par l'autorit�� de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
6811	13 598.00	13 630.00	0.00	13 630.00	0.00	13 084.41	-545.59	-4.00%	
6812	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6815	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6816	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6817	0.00	0.00	71.00	71.00	0.00	70.66	-0.34	-0.48%	
686	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6871	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68725	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68741	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68742	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
687461	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
687462	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68748	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6876	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6891	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68921	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
68922	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6894	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6895	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6896	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GROUPE III	51 594.41	50 830.80	71.00	50 901.80	0.00	39 253.46	-11 648.34	-22.88%	
TOTAL DES CHARGES	519 335.76	511 281.80	40 000.00	551 281.80	0.00	542 165.74	-9 116.06	-1.65%	
RESULTAT COMPTABLE (exc��dent)	7 561.66	5 133.20				0.00			
002	0.00	1 833.20	0.00	1 833.20	0.00	1 833.20	0.00	0.00	
005	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL GENERAL	519 335.76	513 115.00	40 000.00	553 115.00	0.00	543 998.94	-9 116.06	-1.65%	

Envoy   en pr  fecture le 22/04/2022

Re  u en pr  fecture le 22/04/2022

Affich   le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réal accepté N- 1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
731 Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	484 714.15	482 443.00	15 000.00	497 443.00	494 035.97	-3 407.03	-0.68%	
731224 / 7312132 Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
732 Produits à la charge de l'Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
733 Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
733222 Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
734 Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
738 Produits à la charge d'autres financeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GROUPE I	484 714.15	482 443.00	15 000.00	497 443.00	494 035.97	-3 407.03	-0.68%	0.00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

70 Produits sauf 7082	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
70821 Forfaits journaliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
70822 Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
70823 Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
70828 Autres participations forfaitaires des usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
71 Production stockée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
72 Production immobilisée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
74 Subventions d'exploitation et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
75 Autres produits de gestion courante	2.59	12 000.00	0.00	12 000.00	7 893.06	-4 106.94	-34.22%	
603 Variation des stocks (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	42 180.68	19 700.00	25 000.00	44 700.00	60 823.26	16 123.26	36.07%	
6429 Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6439 Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6459/6979 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0.00	2 272.00	0.00	2 272.00	0.00	-2 272.00	-100.00%	
6489 Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6611 Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL GROUPE II	42 183.27	33 972.00	25 000.00	58 972.00	68 716.32	9 744.32	16.52%	

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.1.2 Produits de la section d'exploitation ... (suite et fin)

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES									
	Réal accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification	
						Montant	En %		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
775 Produits de cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
778 Autres produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	2 457.38	2 457.38			
AUTRES PRODUITS									
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
78725 Reprises sur amortissements dérogatoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
787461 Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
787462 Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
78748 Autres reprises (sur provisions réglementées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
7876 Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
789 Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
79 Transfert de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL GROUPE III	0.00	0.00	0.00	0.00	2 457.38	2 457.38			
TOTAL DES PRODUITS	526 897.42	516 415.00	40 000.00	556 415.00	565 209.67	8 794.67	1.58%		
RESULTAT COMPTABLE (déficit)									
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL GENERAL	526 897.42	516 415.00	40 000.00	556 415.00	565 209.67	8 794.67	1.58%		

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.2.1. Tableau de répartition des charges

[illegible]

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.3.1. Tableau des effectifs

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) = (5) - (6)
DIRECTION / ENCADREMENT							
01 : Directeur	0	2	1.00	2	1.00	1.00	0.00
03 : Médecin directeur				0	0.00		0.00
04 : Directeur adjoint, attaché de direction., économiste				0	0.00		0.00
09 : Educateur spécialisé - encadrement				0	0.00		0.00
10 : Educateur technique - encadrement				0	0.00		0.00
11 : Educateur technique spécialisé - encadrement				0	0.00		0.00
12 : Chef d'atelier				0	0.00		0.00
13 : Assistant de service social - encadrement				0	0.00		0.00
14 : Educateur de jeunes enfants - encadrement				0	0.00		0.00
15 : Conseiller en économie sociale - encadrement				0	0.00		0.00
16 : Chef de service éducatif				0	0.00		0.00
17 : Cadre infirmier - encadrement				0	0.00		0.00
18 : Cadre infirmier psychiatrique				0	0.00		0.00
19 : Autre cadre - pédagogique et social				0	0.00		0.00
20 : Autre cadre - paramédical	0	2	1.00	2	1.00	1.00	0.00
21 : Chef de service				0	0.00		0.00
ADMINISTRATION / GESTION							
05 : Agent administratif et de bureau	0	1	0.20	1	0.20	0.20	0.00
06 : Autre personnel de direction/ gestion				1	0.20	0.20	0.00
SERVICES GENERAUX							
07 : Agent de service général	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
08 : Ouvrier professionnel				0	0.00		0.00
71 : Maîtresse de maison				0	0.00		0.00
72 : Veilleur de nuit				0	0.00		0.00
RESTAURATION							
22 : Educateur scolaire	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
23 : Instituteur spécialisé				0	0.00		0.00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) = (5) - (6)
24 : Instituteur				0	0.00		0.00
25 : Professeur des écoles				0	0.00		0.00
26 : Professeur agrégé				0	0.00		0.00
27 : Professeur enseignement général collège				0	0.00		0.00
28 : Professeur lycée professionnel				0	0.00		0.00
29 : Maître-auxiliaire				0	0.00		0.00
30 : Professeur/moniteur E.P.S.				0	0.00		0.00
31 : Professeur technique - enseignement professionnel				0	0.00		0.00
32 : Educateur technique spécialisé				0	0.00		0.00
33 : Educateur technique				0	0.00		0.00
34 : Moniteur d'atelier				0	0.00		0.00
35 : Educateur spécialisé				0	0.00		0.00
36 : Moniteur éducateur				0	0.00		0.00
37 : Moniteur de jardin d'enfants				0	0.00		0.00
38 : Aide médico-psychologique				0	0.00		0.00
61A : Aide-soignant (sauf SSIAD)				0	0.00		0.00
39 : Educateur PJJ				0	0.00		0.00
40 : Assistant de service social				0	0.00		0.00
41 : Moniteur enseignement ménager				0	0.00		0.00
42 : Conseiller en économie sociale et familiale				0	0.00		0.00
43 : Assistante maternelle				0	0.00		0.00
44 : Personnel d'aide à domicile				0	0.00		0.00
45 : Travailleur familial				0	0.00		0.00
46 : Animateur social				0	0.00		0.00
47 : Autre personnel éducatif.				0	0.00		0.00
64 : Att. form. éducateur spécialisé				0	0.00		0.00
65 : Att. form. moniteur éducateur				0	0.00		0.00
66 : Att. form. médico-psychologique				0	0.00		0.00
67 : Elève éducateur spécialisé				0	0.00		0.00
68 : Elève moniteur éducateur				0	0.00		0.00
69 : Elève aide médico-psychologique				0	0.00		0.00
MEDICAL	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00
48 : Psychiatre	0	0	0.00	0	0.00	0.00	0.00

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) = (5) - (6)
49 : Pédiatre				0	0.00		0.00
50 : Médecin rééducation fonctionnelle				0	0.00		0.00
51 : Autre spécialiste				0	0.00		0.00
52 : Médecin généraliste				0	0.00		0.00
PARAMEDICAL	5	5	3.40	10	8.40	8.30	0.10
53 : Psychologue				0	0.00		0.00
54 : Infirmier D.E.				0	0.00		0.00
55 : Infirmier psychiatrique				0	0.00		0.00
56 : Masseur kinésithérapeute				0	0.00		0.00
57 : Ergothérapeute				0	0.00		0.00
58 : Orthophoniste				0	0.00		0.00
59 : Orthoptiste				0	0.00		0.00
60 : Psycho-motricien				0	0.00		0.00
62 : Auxiliaire de puériculture				0	0.00		0.00
63 : Autre - paramédical diplômé				0	0.00		0.00
70 : Puéricultrice				0	0.00		0.00
61B : Aide-soignant (pour SSIAD)	5	5	3.40	10	8.40	8.30	0.10
TOTAL	5	8	4.60	13	9.60	9.50	0.10

5.3.2. Tableau des rémunérations : en euros - Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	ETP	Budget exécutoire (1)	CA (2)	Ecart (3) = (2) - (1)
DIRECTION / ENCADREMENT	1.00	0.00	0.00	0.00
01 : Directeur	0.00			0.00
03 : Médecin directeur	0.00			0.00
04 : Directeur adjoint, attaché de direction., économiste	0.00			0.00
09 : Educateur spécialisé - encadrement	0.00			0.00
10 : Educateur technique - encadrement	0.00			0.00
11 : Educateur technique spécialisé - encadrement	0.00			0.00
12 : Chef d'atelier	0.00			0.00
13 : Assistant de service social - encadrement	0.00			0.00
14 : Educateur de jeunes enfants - encadrement	0.00			0.00
15 : Conseiller en économie sociale - encadrement	0.00			0.00
16 : Chef de service éducatif	0.00			0.00
17 : Cadre infirmier - encadrement	0.00			0.00
18 : Cadre infirmier psychiatrique	0.00			0.00
19 : Autre cadre - pédagogique et social	0.00			0.00
20 : Autre cadre - paramédical	1.00	0.00	0.00	0.00
21 : Chef de service	0.00			0.00
ADMINISTRATION / GESTION	0.20	0.00	0.00	0.00
05 : Agent administratif et de bureau	0.20	0.00	0.00	0.00
06 : Autre personnel de direction/ gestion	0.00			0.00
SERVICES GENERAUX	0.00	0.00	0.00	0.00
07 : Agent de service général	0.00	0.00	0.00	0.00
08 : Ouvrier professionnel	0.00			0.00
71 : Maîtresse de maison	0.00			0.00
72 : Veilleur de nuit	0.00			0.00
RESTAURATION	0.00	0.00	0.00	0.00
SOCIO-EDUCATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
22 : Educateur scolaire	0.00	0.00	0.00	0.00
23 : Instituteur spécialisé	0.00			0.00
24 : Instituteur	0.00			0.00
25 : Professeur des écoles	0.00			0.00
26 : Professeur agrégé	0.00			0.00
27 : Professeur enseignement général collège	0.00			0.00
28 : Professeur lycée professionnel	0.00			0.00
29 : Maître-auxiliaire	0.00			0.00
30 : Professeur/moniteur E.P.S.	0.00			0.00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

Catégorie	ETP	Budget exécutoire	CA	Ecart
		(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
31 : Professeur technique - enseignement	0.00			0.00
32 : Educateur technique spécialisé	0.00			0.00
33 : Educateur technique	0.00			0.00
34 : Moniteur d'atelier	0.00			0.00
35 : Educateur spécialisé	0.00			0.00
36 : Moniteur éducateur	0.00			0.00
37 : Moniteur de jardin d'enfants	0.00			0.00
38 : Aide médico-psychologique	0.00			0.00
61A : Aide-soignant (sauf SSIAD)	0.00			0.00
39 : Educateur PJJ	0.00			0.00
40 : Assistant de service social	0.00			0.00
41 : Moniteur enseignement ménager	0.00			0.00
42 : Conseiller en économie sociale et familiale	0.00			0.00
43 : Assistante maternelle	0.00			0.00
44 : Personnel d'aide à domicile	0.00			0.00
45 : Travailleur familial	0.00			0.00
46 : Animateur social	0.00			0.00
47 : Autre personnel éducatif.	0.00			0.00
64 : Att. form. éducateur spécialisé	0.00			0.00
65 : Att. form. moniteur éducateur	0.00			0.00
66 : Att. form. médico-psychologique	0.00			0.00
67 : Elève éducateur spécialisé	0.00			0.00
68 : Elève moniteur éducateur	0.00			0.00
69 : Elève aide médico-psychologique	0.00			0.00
MEDICAL	0.00	0.00	0.00	0.00
48 : Psychiatre	0.00	0.00	0.00	0.00
49 : Pédiatre	0.00			0.00
50 : Médecin rééducation fonctionnelle	0.00			0.00
51 : Autre spécialiste	0.00			0.00
52 : Médecin généraliste	0.00			0.00
PARAMEDICAL	8.40	0.00	0.00	0.00
53 : Psychologue	0.00			0.00
54 : Infirmier D.E.	0.00			0.00
55 : Infirmier psychiatrique	0.00			0.00
56 : Masseur kinésithérapeute	0.00			0.00
57 : Ergothérapeute	0.00			0.00
58 : Orthophoniste	0.00			0.00
59 : Orthoptiste	0.00			0.00
60 : Psychomotricien	0.00			0.00

Catégorie	ETP	Budget exécutoire	CA	Ecart
		(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
62 : Auxiliaire de puériculture	0.00			0.00
63 : Autre - paramédical diplômé	0.00			0.00
70 : Puéricultrice	0.00			0.00
61B : Aide-soignant (pour SSIAD)	8.40	0.00	0.00	0.00
TOTAL	9.60	0.00	0.00	0.00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.3.5 Tableau des rémunérations : en euros

Autres rémunérations et avantages

5.3.3. Tableau des rémunérations : autres rémunérations et avantages			
Nature des rémunérations	Budget N	Réel N	Ecart
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Emplois aidés (*)			0.00
Enseignants (*)			0.00
Remplacements (*)			0.00
Avantages en nature			0.00
Autre (à préciser)			0.00
Autre (à préciser)			0.00
Autre (à préciser)			0.00

(*) : Ne figurant pas au tableau des effectifs (5.3.1)

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.3.4 Tableau de calcul des appointements

[illegible]

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

[illegible]

Total

(**) Les primes ou indemnités en numéraires doivent être converties en points (soit le montant divisé par la valeur du point d'indice sur l'année)

1000

[illegible]

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

[illegible]

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

[illegible]

5.3.6. Tableau d'analyse du Glissement Vieillessement Technicité (GVT)

[illegible]

Reçu en préfecture le 22/04/2022

ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS09B-BF

5.3.7. Tableau des indicateurs de personnel

	Réel N-1 (a)	Budget exécutoire N (b)	Réel N (c)	Ecart entre (c) et (a)	Ecart entre (c) et (b)
Nombre total annuel de points (points indiciaires + primes et indemnités)	0	0	0	0	0
Valeur moyenne du point	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Taux de charges sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(1) Total des dépenses de personnel (621+631+633+64)	432 036.82	411 751.00	452 247.42	20 210.60	40 496.42
(2) Recettes atténuatives de personnel	42 180.68	44 700.00	60 823.26	18 642.58	16 123.26
(1)-(2) Total net	389 856.14	367 051.00	391 424.16	1 568.02	24 373.16
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					
Nombre de personnes promouvables			Année N -2	Année N -1	Année N
Nombre de personnes promues			0	0	0
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables			0	0	0

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS privés)				
6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS privés):		Compte		
N° de compte				Solde au 1er janvier
1068562	Réserve de compensation des déficits			7 561 66
1068572	Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement			0.00
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS privés)				
N° de compte (1)		Compte		Solde au 1er janvier
1205 ou 1295	Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")		
Reports à nouveau des exercices antérieurs (2):				
N° de compte		Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
11502	Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		
11503		Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		
115902		Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")		
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)				
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :		(Résultat administratif)		
				0.00
Affectation en report à nouveau				
11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			
11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			
115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")			
115921 (3)	Amortissements comptables excédentaires différés			
115922 (3)	Dépenses pour congés payés			
115923 (3)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45			
115928 (3)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			
115912 ou 1195 (4)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)			
1068522	Excédents et réserves affectés à l'investissement			
1068552	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			
1068562 (5)	Réserves de compensation des déficits			
1068572	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)		Affectation complète (zone de contrôle)		
			Ok	0.00
		Ok		

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(3) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-"), correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau

(4) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(5) Précède du signe "-", en cas de reprise sur ces réserves

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS public)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS publics):			
N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier	
10686	Compensation des déficits	7 561.66	
10687	Compensation des charges d'amortissement	0.00	
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement			
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)			
N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
12	Excédent	23 043.93	
	Déficit (sans signe "-")		
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾ :			
110	Report à nouveau (solde créditeur)	-1 833.20	
111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	0.00	
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	0.00	
		(Résultat administratif)	
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		21 210.73	0.00
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :			
Affectation en reports à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	0.00
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	0.00
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	0.00
	1161 ⁽²⁾	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00
	1163 ⁽²⁾⁽³⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0.00
Affectations en réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	0.00
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0.00
	10686 ⁽⁴⁾	Réserves de compensation des déficits	21 210.73
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	0.00
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)		21 210.73	0.00
		Ok	Ok
		Affectation complète (zone de contrôle)	
		ID	

6.1c Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)

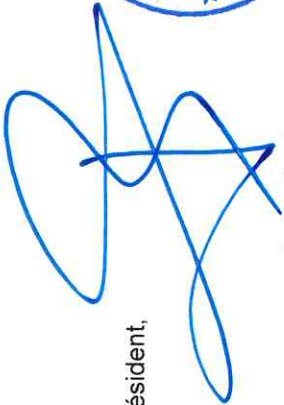
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent

0.00

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (détachements globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF
(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non opposables aux tiers financeurs
(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)
(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

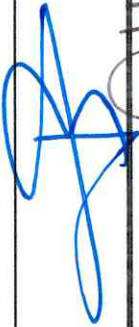
Présenté par le Président,
A Grand-Champ, le 30/03/2022.

Le Président,

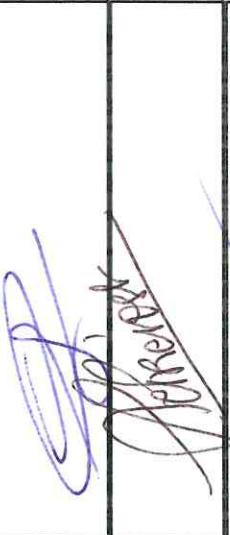



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Grand-Champ, le 30/03/2022.

Les membres du Conseil d'administration

BLEUNVEN Yves, Président du CCAS	
BOUCHÉ-PILLON Françoise, Vice-Présidente du CCAS	
COQUET Vincent	
FROMAGE Lionel	

560023723 Code FINESS	CCAS GRAND CHAMP SSIAD DE GRAND CHAMP	CA 334	2021 ESMS
--------------------------	--	-----------	--------------

LE PETIT Michelle	
LE PRÉVOST Armelle	
LE FALHER Marie-Annick	
ANDRÉ Frédéric	
LEVEILLÉ-CALVEZ Fanny	
LEVANEN Paul	
OLIVIERO Xavier	
CAUDAL Odile	
GUEGAN Amédée	

560023723 Code FINESS	CCAS GRAND CHAMP SSIAD DE GRAND CHAMP	CA 334	2021 ESMS
--------------------------	--	-----------	--------------

CONFUCIUS Françoise	
COUGOULAT Catherine	
ONNO Valérie	
BOUCHE Corentin	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2022-CA30MARS-09

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Yves BLEUNVEN, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

SSIAD BUDGET : approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2021 du budget du SSIAD, qui peuvent se résumer ainsi :

	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
Section de fonctionnement			
- Dépenses nettes	500 505.30 €	41 660.44 €	542 165.74 €
- Recettes nettes	523 163.86 €	42 045.81 €	565 209.67 €
- Résultat budgétaire de l'exercice	22 658.56 €	385.37 €	23 043.93 €
- Résultat antérieur reporté (2019)	1 833.20 €	- €	1 833.20 €
Résultat global 2021 à reporter	20 825.36 €	385.37 €	21 210.73 €
Section d'investissement			
- Dépenses nettes	2 998.95 €	256.88 €	3 255.83 €
- Recettes nettes	16 606.49 €	1 799.92 €	18 406.41 €
- Résultat budgétaire de l'exercice	13 607.54 €	1 543.04 €	15 150.58 €
- Résultat antérieur reporté (2020)	10 926.61 €	935.97 €	11 862.58 €
Résultat global 2021 à reporter	24 534.15 €	2 479.01 €	27 013.16 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Président ne peut prendre part au vote et quitte la séance. Il confie la présidence de l'assemblée à la Vice-Présidente.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : ADOPTE les résultats du compte administratif 2021 du budget du SSIAD établi par Monsieur le Président ;

Article 2 : CONSTATE la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

12 rue des Hortensias - 56390 GRAND-CHAMP

Tél : 02 97 66 75 75

N°2022-CA30MARS-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

SSIAD BUDGET : affectation de résultat de l'année 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2021 et adopté le compte administratif du budget du SSIAD, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation de ces résultats entre les services personnes âgées et personnes handicapées.

La situation peut se résumer ainsi pour les 2 services :

	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
-Excédent de fonctionnement 2021	20 825.36 €	385.37 €	21 210.73 €
-Excédent d'investissement 2021	24 534.15 €	2 479.01 €	27 013.16 €

En conséquence, Monsieur Le Président propose l'affectation du résultat suivante :

	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
-En report sur la réserve de compensation (106868)	20 825.36 €	385.37 €	21 210.73 €
- En report de la section de fonctionnement 2023 (R/D002)	- €	- €	- €
- En report de la section d'investissement 2022 (R/D001)	24 534.15 €	2 479.01 €	27 013.16 €

La réserve de compensation, suite à l'intégration des résultats 2021, s'élève à :

Désignation	TOTAL réserve au 29 mars 2021	Report proposée sur réserve	TOTAL réserve au 30 mars 2022
Réserve de compensation (106868)	7 561.66 €	21 210.73 €	28 772.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

12 rue des Hortensias - 56390 GRAND-CHAMP

Tél. : 02 97 66 75 75

N°2022-CA30MARS-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS BUDGET : approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

À l'unanimité, le Conseil d'Administration :

Article 1 : DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de Vannes-Ménimur, pour le CCAS de Grand-Champ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à viser et certifier lesdits documents.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

Résultats budgétaires de l'exercice

33000 - CCAS GRAND CHAMP		Exercice 2021	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 751 145,00	391 856,00	2 143 001,00
Titres de recette émis (b)	1 467 010,28	258 204,00	1 725 214,28
Réductions de titres (c)		119,60	119,60
Recettes nettes (d = b - c)	1 467 010,28	258 084,40	1 725 094,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 751 145,00	391 856,00	2 143 001,00
Mandats émis (f)	915 142,01	290 778,22	1 195 920,23
Annulations de mandats (g)		929,60	929,60
Depenses nettes (h = f - g)	915 142,01	279 848,62	1 194 990,63
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	551 868,27		551 868,27
(h - d) Déficit		21 764,22	21 764,22

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 056-265600809-20220330-2022CA30MARS11-BF

CCAS GRAND CHAMP - CCAS DE GRAND CHAMP - CA

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2022

Présenté par (1) Le Président.

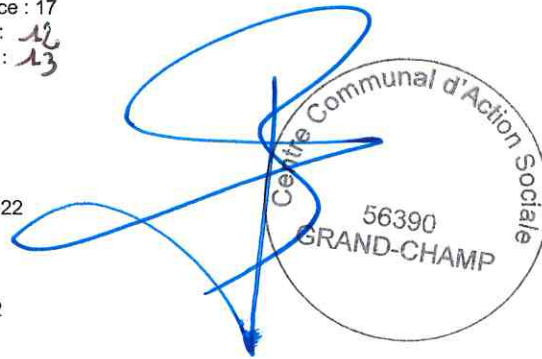
A Grand-Champ, le 30/03/2022

Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Grand-Champ, le 30/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



ANDRÉ Frédéric	
BLEUNVEN Yves, Président du CCAS	
BOUCHE Corentin	
BOUCHÉ-PILLON Françoise, Vice-Présidente du CCAS	
CAUDAL Odile	
CONFUCIUS Françoise	
COQUET Vincent	
COUGOULAT Catherine	
FROMAGE Lionel	
GUEGAN Amédée	
LE FALHER Marie-Annick	
LE PETIT Michelle	
LE PRÉVOST Armelle	
LEVANEN Paul	
LEVEILLÉ-CALVEZ Fanny	
OLIVIERO Xavier	
ONNO Valérie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

N°2022-CA30MARS-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Yves BLEUNVEN, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS BUDGET : approbation du compte administratif 2021 **Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON**

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2021 du budget du CCAS qui peuvent se résumer ainsi :

RESULTAT CCAS 2021	
Section de fonctionnement	Montant en euros
- Dépenses nettes	279 848.62 €
- Recettes nettes	258 084.40 €
- Résultat d'exécution de l'exercice	- 21 764.22 €
- Résultat antérieur reporté (2020)	- 36 309.64 €
Résultat global à reporter sur le BP 2022 (D002)	- 58 073.86 €
Section d'investissement	Montant en euros
- Dépenses nettes	915 142.01 €
- Recettes nettes	1 467 010.28 €
- Résultat d'exercice	551 868.27 €
- Résultat antérieur reporté (2020)	197 632.23 €
Résultat global à reporter sur le BP 2022 (R001)	749 500.50 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat 2021 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2021	
Section de fonctionnement	Montant en euros
- Résultat d'exécution de l'exercice	- 21 764.22 €
- Résultat antérieur reporté (2020)	- 36 309.64 €
Capacité d'autofinancement 2021 (résultat de clôture à reporter sur le BP 2022)	- 58 073.86 €
Section d'investissement	Montant en euros
- Résultat d'exercice	551 868.27 €
- Résultat antérieur reporté (2020)	197 632.23 €
Résultat global à reporter (Résultat de clôture) sur le BP 2022 (R001)	749 500.50 €
Besoin de financement 2021	0
- En report sur la section de fonctionnement 2022 (D002)	- 58 073.86 €
- En report sur la section d'investissement 2022 (R001)	749 500.50 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ne peut pas prendre part au vote de l'article 1 et quitte la séance. Il confie la présidence de l'assemblée à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : ADOPTE les résultats du compte administratif 2021 du budget du CCAS établi par Monsieur le Président ;

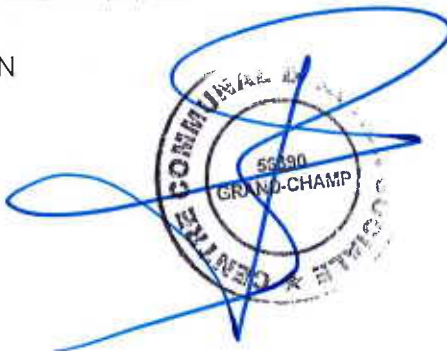
Article 2 : CONSTATE la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2021 ;

Article 3 : DÉCIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



CCAS GRAND CHAMP - CCAS DE GRAND CHAMP - BP (projet de budget) 2022

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 14

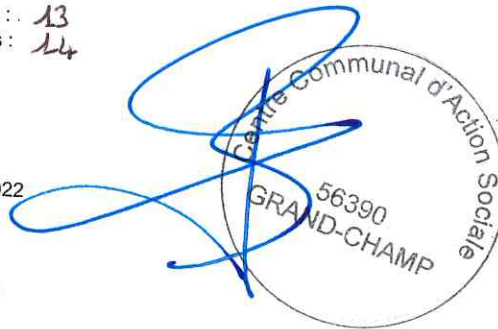
VOTES :

Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2022

Présenté par Le Président (1),
 A Grand-Champ, le 30/03/2022
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Grand-Champ, le 30/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



ANDRÉ Frédéric	
BLEUNVEN Yves, Président du CCAS	
BOUCHE Corentin	
BOUCHÉ-PILLON Françoise, Vice-Présidente du CCAS	
CAUDAL Odile	
CONFUCIUS Françoise	
COQUET Vincent	
COUGOULAT Catherine	
FROMAGE Lionel	
GUEGAN Amédé	
LE FALHER Marie-Annick	
LE PETIT Michelle	
LE PRÉVOST Armelle	
LEVANEN Paul	
LEVEILLÉ-CALVEZ Fanny	
OLIVIERO Xavier	
ONNO Valérie	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Grand-Champ, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

N°2022-CA30MARS-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - **Présents :** 13 - **Votants :** 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS BUDGET : vote du budget primitif 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président présente le projet de budget prévisionnel pour l'année 2022 qui s'équilibre ainsi :

- en section de **fonctionnement**,
dépenses et recettes pour un montant de **422 313,00 €**
- en section d'**investissement**,
dépenses et recettes pour un montant de **1 736 338,00 €**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs en vigueur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : DE VOTER les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2022, ci-avant ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2022.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2022-CA30MARS-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS Portage de repas : tarifs 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la Maison de Retraite de Lanvaux, titulaire du contrat de restauration pour le service de portage de repas à domicile, augmente le tarif des repas préparés en liaison chaude.

Pour information, les menus comprennent un potage, une entrée, un plat garni, un laitage, un dessert et le pain. La boisson n'est pas fournie. Sur présentation de prescription médicale, les repas tiennent compte des régimes alimentaires suivants : sans sel, sans sucre, sans graisse et à texture modifiée.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le prix facturé au CCAS par le prestataire pour la fourniture d'un repas est de 5,50 €.

Monsieur le Président rappelle que le prix du repas refacturé au bénéficiaire du service de portage à domicile est fixé à 9,20 € depuis le 1^{er} avril 2021 (précédent tarif : 9,00 € en 2019).

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de revoir le tarif refacturé aux bénéficiaires pour l'année 2022 et, ce, au vu de l'augmentation des coûts liés au fonctionnement de ce service (carburant, charges salariales ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

Article 1 : DE FIXER le prix du repas du portage de repas à domicile, à **9,50 €/repas**, à compter du **1^{er} avril 2022** ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération, et à signer tous les documents ou actes y afférents.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2022-CA30MARS-15

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

Maison des Solidarités : salle polyvalente et salle de réunion - tarifs 2022
Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président du CCAS de Grand-Champ, informe les membres du Conseil d'Administration que les tarifs, concernant l'utilisation des salles de la Maison des Solidarités (salle polyvalente et salle de réunion), ont été votés le 06 septembre 2021 (délibération n°2021-CA06SEPT-30).

Il est proposé au Conseil d'Administration de revaloriser les tarifs pour l'année 2022 en appliquant la même augmentation que pour la commune, soit 2 % au 1^{er} avril 2022.

Les tarifs proposés sont ainsi les suivants :

Salle polyvalente - Maison des Solidarités (Comprenant la mise à disposition du mobilier de la salle)	
	2022
Occupants de la Maison des Solidarités	
Manifestations non payantes (réunions, vins d'honneur, assemblées générales, formations) *	Gratuit
Manifestations payantes à but lucratif	Voir tarifs ci-dessous
Occupants du Village Intergénérationnel de Lanvaux, Associations et Etablissements médico-sociaux	
Manifestation en demi-journée	40,80 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	71,40 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	76,50 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	102,00 €
Intervention de personnel du CCAS à la Maison des Solidarités	
Prestation de ménage : matériels et produits fournis (Tarif horaire)	35,20 €
Autres tarifs	
Remplacement et reprogrammation d'un nouveau badge en cas de perte ou de vol	10,20

Salle de Réunion - Maison des Solidarités (Comprenant la mise à disposition du mobilier de la salle)	
	2022
Occupants de la Maison des Solidarités	
Manifestations non payantes (réunions, assemblées générales, formations) *	Gratuit
Associations et Etablissements médico-sociaux	
Location à l'heure	10,20 €
Location demi-journée (8h00-12h00 ou 14h00-18h00)	25,50 €
Location journée entière (8h00-18h00)	61,20 €
Location réunion soirée (à partir de 17h00)	20,40 €
Intervention de personnel du CCAS à la Maison des Solidarités	
Prestation de ménage : matériels et produits fournis (Tarif horaire)	35,20 €
Autres tarifs	
Remplacement et reprogrammation d'un nouveau badge en cas de perte ou de vol	10,20 €

* les occupants de la Maison des Solidarités peuvent occuper la salle polyvalente à titre gratuit à raison de 10 réservations/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

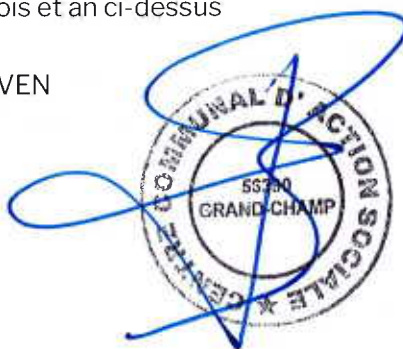
Article 1 : **FIXE** les tarifs conformément aux tableaux ci-dessus présentés, applicables au **1^{er} avril 2022** ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2022-CA30MARS-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (*pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON*), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

RESSOURCES HUMAINES :

Protection sociale complémentaire des agents, débat de l'assemblée délibérante

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président présente les éléments ci-dessous.

1- Préambule

Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

Ce dispositif de protection sociale complémentaire permet actuellement aux employeurs publics de participer :

- ▶ Soit au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés, c'est-à-dire référencés par des organismes accrédités (ou labellisés) ;
- ▶ Soit au coût des contrats collectifs souscrits par les employeurs eux-mêmes auprès de prestataires mutualistes, dans le cadre de conventions, dites « de participation », signées après une mise en concurrence afin de sélectionner une offre répondant aux besoins propres de leurs agents. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au Centre de Gestion du Morbihan (CDG56) agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées.

Pour leur part, depuis le 1^{er} janvier 2016, les employeurs du secteur privé ont l'obligation de proposer une couverture complémentaire de santé collective à l'ensemble de leurs salariés, avec une obligation de financement au minimum de 50% de la cotisation. Les salariés, quant à eux, ont en principe l'obligation d'adhérer à la mutuelle collective.

Dans le but d'harmoniser les pratiques et les droits entre la fonction publique et les entreprises privées, le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire à travers la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

2- Les nouvelles obligations en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Prise en application de cette loi, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Dans l'attente des décrets d'application qui devraient paraître d'ici la fin de l'année, un certain nombre de dispositions sont d'ores et déjà connues.

Ainsi, la participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire :

- ▶ **Au 1^{er} janvier 2025** : pour les **contrats de prévoyance** souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera au minimum de 20% d'un montant de référence précisé par décret ;
- ▶ **Au 1^{er} janvier 2026** : pour les **contrats de santé** souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera alors de 50% minimum d'un montant de référence précisé par décret.

Néanmoins, pour les conventions de participation déjà mises en place avant le 1^{er} janvier 2022, les dispositions de l'ordonnance ne seront applicables aux employeurs publics qu'au terme des conventions.

Pour la mise en œuvre de cette réforme au niveau local, l'ordonnance prévoit que les collectivités et leurs établissements organisent, au sein de leurs assemblées délibérantes, un débat sur la protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de l'ordonnance puis, régulièrement, dans un délai de 6 mois à la suite du renouvellement général de ces assemblées.

Ce débat doit, notamment, porter sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation de la collectivité et sa trajectoire, le calendrier de mise en œuvre et l'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire.

3- Les enjeux du dispositif de protection sociale complémentaire

3-1- Pour l'agent, la PSC représente un enjeu important compte tenu notamment de l'allongement de la durée des carrières et des problèmes financiers et sociaux que peuvent engendrer des arrêts de travail prolongés et/ou répétés. Dans bien des cas, le placement en demi-traitement ou le recours à des soins coûteux, entraîne des difficultés de tout ordre et parfois des drames humains. L'objectif de la réforme est donc bien de tendre vers une couverture totale des agents de la fonction publique territoriale, à l'instar des salariés du privé aujourd'hui.

3-2- La protection statutaire des agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public) reste limitée dans le temps :

Type de congés	Agents titulaires affiliés à la CNRACL (temps complet et non complet ≥ 28h/semaine)		Agents titulaires affiliés à l'IRCANTEC (temps non complet < 28h/semaine) et contractuels	
	Durée maxi	Rémunération	Durée maxi	Rémunération
Maladie ordinaire	1 an	3 mois : 100 % 9 mois : 50 %	1 an	3 mois : 100 % 9 mois : 50 %
Longue maladie	3 ans	1 an : 100 % 2 ans : 50 %	3 ans	1 an : 100 % 2 ans : 50 %
Longue durée	5 ans	3 ans : 100 % 2 ans : 50 %	--	--

3-3- La PSC représente donc un enjeu financier pour les agents confrontés à de telles situations. Par ailleurs, d'autres enjeux sont identifiés :

- ▶ **Un enjeu de motivation des agents** en :
 - Favorisant la reconnaissance ;
 - Permettant de les aider dans leur vie privée ;
 - Contribuant à développer un sentiment d'appartenance plus fort à la collectivité.
- ▶ **Un enjeu d'attractivité** en vue de faciliter le recrutement des agents en :
 - Limitant le décalage par rapport à ses collègues voisins ;
 - Restant compétitif par rapport au secteur privé ;
 - Facilitant les transferts de personnel au niveau de l'intercommunalité ou au sein des communes nouvelles ;
 - Facilitant le dialogue social pour accompagner les changements.
- ▶ **Un enjeu de santé** des agents publics :
 - Beaucoup retardent leurs soins importants ;
 - Certains, en difficulté financière, du fait d'arrêt maladie successifs, reprennent par anticipation sans consolidation ;
 - Vieillesse dans la FPT (moyenne d'âge, commune de Grand-Champ en 2020 : 44,24 ans).
- ▶ **Un enjeu de dialogue social** :
 - Ne pas limiter la réflexion sur les coûts mais engager une discussion sur les conditions de travail et les risques professionnels ; il peut s'agir d'un nouveau levier de négociation, notamment dans le cadre du respect des 1607 heures.

3-4- Quelques données nationales départementales et locales :

Santé au travail :

	Données nationales	Données Grand-Champ (commune/CCAS) (Rapport Social Unique 2020)
Taux d'absentéisme	Pour 100 agents, en moyenne 9,2 sont absents pour raisons de santé sur l'année (hors maternité)	Pour 100 agents, en moyenne 8,37 sont absents pour raisons de santé sur l'année (hors maternité)

Participation aux complémentaires santé et/ou prévoyance :

	Santé	Prévoyance
Données nationales	17€/mois/agent 56 % des collectivités couvrent leurs agents	11€/mois/agents 69 % des collectivités couvrent leurs agents
	▪ Une participation très inégale par des montants mensuels variables ▪ La participation financière à la PSC est en hausse depuis le décret de 2011 : + 25 % de collectivités à participer entre 2011 et 2017 (données issues de l'enquête IFOP-MNT) ▪ La labellisation reste majoritaire en santé mais pas en prévoyance	
Données départementales	17€/mois/agent 29 % des agents publics territoriaux	14€/mois/agents 25,4 % des agents publics territoriaux
Données Grand-Champ (commune/CCAS)	Pas de participation	Pas de participation

La commune a négocié (pour l'ensemble des agents : commune/CCAS/SSIAD) un contrat avec GMC-HENNER/AIO Santé permettant à chaque agent, à titre individuel, d'adhérer au contrat groupe « prévoyance ». Le contrat propose 2 formules :

- Formules 1 : cotisation sur le TBI (traitement brut indiciaire) + NBI ;
- Formules 2 : cotisation sur le TBI + NBI + primes.

Les taux de cotisation pour les agents sont actuellement de 2,87 % du traitement brut indiciaire, de la NBI (selon la formule) pour les 35 ans et plus ; et de 1,83 % pour les moins de 35 ans.

Le contrat de prévoyance inclut le :

- Maintien de salaire qui intervient au terme de la protection statutaire en cas de demi-traitement ;
- Versement d'un capital en cas de décès ;
- Versement d'une rente complémentaire d'invalidité en cas d'invalidité.

La prévoyance verse les compléments de salaire sur les périodes à demi-traitements. À ce jour, 22 agents du CCAS et de la Commune souscrivent à cette prévoyance.

4- Les orientations et trajectoires

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoit que les Centres de Gestion (CDG) ont pour nouvelle mission obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2022, la conclusion de conventions de participation en « santé » et « prévoyance » à l'échelle départementale. Une réflexion est à l'étude au CDG56 pour la mise en place de nouvelles conventions de participations.

Il reste néanmoins certains points à préciser, les décrets d'application n'étant pas parus, comme notamment :

- La portabilité des contrats en cas de mobilité ;
- Le montant de référence sur lequel se basera la participation de la collectivité (panier de soins minimal, garantie de la prévoyance) ;
- Le public éligible ;
- La situation des agents multi-employeurs ;
- Les critères de solidarité intergénérationnelles.

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique instituant, par son article 4, la tenue d'un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire ;

Après débat, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

Article 1 : PREND ACTE des nouvelles dispositions, prochainement en vigueur, en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux ;

Article 2 : PREND ACTE du projet du Centre de Gestion du Morbihan de s'associer pour conduire, à l'échelle départementale, les consultations en vue de conclure deux conventions de participation, l'une en santé et l'autre en prévoyance.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2022-CA30MARS-17

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Absents : M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN (pouvoir remis à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON), M. Xavier OLIVIERO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

Décisions du Président au titre de ses délégations : n°2022-001 à 2022-008

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Par délibération n°2020-CA15JUN-08 du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2020 prise conformément à l'article R.123-21 et 123-22 du Code de l'Action Sociale, le Conseil d'Administration a délégué au Président les pouvoirs suivants :

- « la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant » ;
- « la conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ».

En contrepartie, il doit rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice des délégations. Aussi, dans ce cadre, Monsieur le Président a pris les décisions suivantes :

N° décision	Titulaire	Objet	Montant HT	Montant TTC
2022-001	CYBSTORES Sainte-Luce-sur-Loire (35108)	Remplacement des stores salle VSI	9 567,96 €	11 481,55 €
2022-002	AVOXA Rennes (35108)	Assistance et représentation contentieux assurance AT 15/08/2016	3 000,00	3 600,00
2022-003	ABI STRUCTURES Vannes (56000)	Honoraires pour études structurelle charpente bâtiment impasse de la Madeleine	3 200,00	3 840,00
2022-004	REALU Hennebont (56700)	Fourniture et pose menuiseries extérieures bâtiment impasse de la Madeleine	8 175,00 €	9 810,00 €
2022-005	Apave Lille (59019)	Contrôle Technique - rénovation bâtiment impasse de la Madeleine	2 780,00 €	3 336,00 €
2022-006	AP METAL DESIGN Questembert (56230)	Fourniture et pose d'un IPN (reprise charpente) bâtiment impasse de la Madeleine	24 700,00	29 640,00
2022-007	Maitre FLORENT Lucas Nantes (44186)	Honoraires - rédaction bail commercial bâtiment impasse de la Madeleine	2 700,00	3 240,00
2022-008	LE DORE Vannes (56000)	Fourniture pour création mur en placo bâtiment impasse de la Madeleine	5 141,58 €	6 169,90 €

Le Conseil d'Administration PREND ACTE de la communication des décisions de Monsieur le Président au titre de la commande publique, telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

12 rue des Hortensias - 56390 GRAND-CHAMP

Tél. : 02 97 66 75 75